

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 06 juillet 2020

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 06 juillet à huis clos, à 16hrs à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3425 rue Ambroise, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège no 1  
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège no 2  
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3  
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4  
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présente à cette assemblée :  
Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Était absente à cette assemblée :  
Madame Audrey Roy, conseillère siège no 6 (absence motivée)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue.
2. Séance en temps de Covid 19.
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
4. Exemption de lire les minutes des séances du 01 et 22 juin 2020.
5. Approbation des procès-verbaux des séances du 01 et 22 juin 2020.
6. Correspondance.
7. Comptes à payer :
  - 7.1 Factures de juin au montant de 119 894.39 \$
  - 7.2 chèques émis en juin au montant de 203 520.70 \$
8. Dérogation mineure - Mario Coté et Johanne Privé.
9. Adjudication - Assainissement des eaux usées.
10. Ouverture marge de crédit Caisse populaire Desjardins Alma.
11. Vente de terrain - Ihan Privé et Marie Eve Brassard.
12. Quote part Régie incendie secteur Nord.
13. Travaux d'asphatage - rue Damasse.
14. Cité du quad - demande de passage.
15. Achat d'outils et d'équipements.
16. Varia :  

---

---
17. Période de questions.
18. Prochaine séance lundi le 14 septembre 2020.
19. Levée de l'assemblée.

### **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

127-20

### **SÉANCE EN TANT DE COVID-19**

Le conseil municipal de Labrecque siège en séance ordinaire, ce 06 juillet 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : monsieur le maire, Éric Simard, monsieur le conseiller Pierre Gauthier et mesdames les conseillères Lia Tremblay, Marie-Josée Larouche, Colombe Privé et Marjorie Côté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement et est absente, madame Audrey Roy.

Assiste également à la séance madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale

Considérant le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale;

Considérant le décret qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

Considérant l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux no 501-2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance du 06 juillet 2020

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil accepte par la présente que cette séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que cette séance sera enregistrée puis déposée sur le site internet de la municipalité

### **ADOPTÉE**

128-20

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale;

En conséquence,

Il est proposé par Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item «Varia» ouvert

**ADOPTÉE**

129-20

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DES SÉANCES DU 01 AU 22 JUIN 2020**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des séances du 01 et 22 juin 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes des séances du 01 et 22 juin 2020

**ADOPTÉE**

130-20

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 01 ET 22 JUIN 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que les procès-verbaux du 01 et 22 juin 2020 soient adoptés tel que rédigés par la secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- Lettre de monsieur Ghislain Savard qui demande un prolongement d'aqueduc jusqu'à sa résidence. Le dossier sera à l'étude.

131-20

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 30 JUIN 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 juin 2020 au montant de 119 894.39\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 30 juin 2020 au montant de 203 520.70\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 119 894.39\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants dans la résolution 131-20

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

132-20

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DOSSIER MARIO CÔTÉ ET JOHANNE PRIVÉ**

Considérant que Monsieur Mario Côté et madame Johanne Privé désirent faire un morcellement pour construction résidentielle à l'intérieur de leur superficie de droits acquis en zone agricole;

Considérant que pour réaliser ce morcellement, une dérogation mineure est nécessaire pour réduire la profondeur moyenne à 45.31 mètres au lieu de 75 mètres dérogeant ainsi à l'article 10.2.1 du règlement de zonage no 300-07 de la municipalité de Labrecque;

Considérant le plan déposé par l'arpenteur géomètre Samuel Guay (minute 4373) illustrant les droits acquis des propriétaires et illustrant le terrain projeté pour construction;

Considérant que la superficie et la largeur du terrain projeter sont conformes aux autres dispositions de lotissement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure et que ce dernier recommande l'acceptation de celle-ci;

Considérant que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux aux propriétaires;

Considérant que la demande de dérogation n'affecte par la jouissance des propriétaires voisins;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Mario Côté et madame Johanne Privé afin de permettre que la profondeur moyenne de leur terrain projeté soit de 45.31 mètres au lieu de 75 mètres.

**ADOPTÉE**

133-20

**SOUSSION POUR LA MISE À NIVEAU DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT  
- INGÉNIEURIE PRÉLIMINAIRE ET DÉTAILLÉE**

19 JUIN 2020

CIMA	377 738.87\$ TX INCLUSES	CONFORME
STANTEC	279 711.18\$ TX INCLUSES	CONFORME
TÉTRA TECH	486 252.27\$ TX INCLUSES	CONFORME
WSP	ENVELOPPE NON OUVERTE	NON-CONFORME

**ADJUDICATION SOUSSIONS PAR PONDÉRATION  
MISE À NIVEAU DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT INGÉNIEURIE  
PRÉLIMINAIRE ET DÉTAILLÉE**

Considérant que les enveloppes ont été ouvertes le 16 juin 2020 pour l'offre de services;

Considérant que les enveloppes ont été ouvertes le 16 juin 2020 pour l'offre de services;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été déposées avant la date et l'heure limite;

Considérant qu'une soumission a été automatiquement rejetée, car elle ne comportait pas certains documents obligatoires

Considérant que les trois (3) soumissions conformes ont été analysées, sur la base de cinq (5) critères établis dans le document d'appel d'offres, par un comité de sélection composé de trois (3) membres indépendants, dirigé par un secrétaire du comité. Le secrétaire du comité a émis son rapport au conseil municipal. Le pointage final des trois (3) soumissions conformes est le suivant :

Stantec	3 360 pts
Cima	2 553 pts
Tetra tech	2 036 pts

Considérant que le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final soit Stantec;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le contrat pour les travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux - ingénierie préliminaire et détaillée est adjugé à la compagnie Stantec pour un montant de 279 711.18\$ taxes incluses.

Que madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale est mandatée à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Attendu que cette dépense sera payée à même le programme de la taxe sur l'essence. (TECQ)

**ADOPTÉE**

134-20

**OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE ET DÉTAILLÉE À LA CAISSE POPULAIRE D'ALMA**

Considérant les dispositions de l'article 1093 du code municipal;

Considérant que la municipalité désire faire un emprunt temporaire au montant de 437 480 \$;

Considérant que ces travaux seront financés par le programme de la taxe sur l'essence (TECQ)

Considérant que le 21 juin 2019, la municipalité a reçu une lettre de la ministre Andrée Laforest, confirmant que la Municipalité recevra un montant de 942 676\$ pour le programme TECQ;

Considérant que la programmation des travaux a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'autoriser monsieur le maire Éric Simard et madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité avec la Caisse populaire Desjardins d'Alma l'ouverture d'une marge de crédit de 437 480\$

Que ladite marge de crédit servira seulement aux travaux de la mise à niveau des ouvrages d'assainissement - ingénierie préliminaire et détaillée.

**ADOPTÉE**

135-20

**VENTE PARCELLE DE TERRAIN IHAN PRIVÉ ET MARIE-ÈVE BRASSARD**

Considérant la demande en date du 22 juin 2020 de monsieur Ihan Privé et de madame Marie-Ève Brassard afin d'acquérir un parcelle de terrain de 35' de profondeur à l'arrière de leur propriété du 925 rue Principale;

Considérant que cette profondeur demandée ne nuira pas au lotissement des terrains arrière sur le lot puisqu'il y a un résiduel de 35 pieds;

Considérant le prix de vente fixé à 1.00\$/pi<sup>2</sup> = taxes par la résolution du conseil municipal n° 38-17;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte de vendre une parcelle de terrain de 35 pieds de profondeur du lot 5 851 322 derrière la propriété des demandeurs sur toute la largeur de leur propriété entre le 915 et le 945, rue Principale, soit pour une superficie approximative de 3 290 pi<sup>2</sup> (prix de vente : 3 290.00 \$ plus taxes - superficie à confirmer par le plan d'arpenteur-géomètre.

Il est également résolu de mandaté monsieur Samuel Guay, arpenteur-géomètre de procéder à l'opération cadastrale nécessaire à la vente de ladite parcelle de terrain.

Que monsieur Éric Simard, maire et madame Suzanne Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer les documents nécessaires à la vente de la parcelle de terrain

**ADOPTÉE**

136-20

**QUOTE PART RÉGIE INCENDIE SECTEUR NORD - DEUXIÈME VERSEMENT**

Considérant qu'au mois de juillet, il faut payer le deuxième versement de la quote part de la régie incendie secteur Nord;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Qu'un montant de 25 426\$ soit autorisé pour payer le deuxième et dernier versement de la régie incendie secteur Nord

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 220 959 et certificat de crédit no 07-20

**ADOPTÉE**

137-20

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE RUE DAMASSE**

Considérant qu'il faut faire des travaux d'asphaltage à deux (2) endroits sur la rue Damasse;

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions à trois (3) entreprises :

Construction Rock Dufour	24 750 \$ plus taxes
Asphalte Ultra	30 375 \$ plus taxes
Lachance Asphalte	30 000 \$ plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le contrat pour des travaux d'asphaltage sur la rue Damasse soit accordé à la compagnie Construction Rock Dufour pour un montant de 24 750\$ plus taxes

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 23 040 000 et certificat de crédit no 07-20.

**ADOPTÉE**

138-20

**CITÉ DU QUAD - DEMANDE DE PASSAGE AU MTQ SUR LE PONT RUE PRINCIPALE**

Considérant que le club de VTT de la Cité du quad a perdu récemment un droit de passage permettant plus de faire le lien entre le secteur de Saguenay et le secteur du Lac-St-Jean;

Considérant qu'il n'y a plus d'option de passage sur des terrains privés présentement;

Considérant que le sentier de quads passe déjà en partie sur le chemin Damasse et la rue Ambroise et que la municipalité de Labrecque pourrait permettre par règlement de poursuivre le sentier dans les deux rues en passant cependant sur une partie de la rue Principale ce qui permettrait de renouer les sentiers entre les secteurs du Saguenay et du Lac-St-Jean;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que cette autorisation de passage n'affecterait pas la sécurité de l'ensemble des usagers de la route avec une signalisation adéquate bien que l'intersection rue Damasse et Principale est très névralgique;

Considérant que les usagers du quad emprunteraient déjà la rue Damasse pour aller à la station d'essence et/ou à l'épicerie du coin;

Considérant que la pratique du quad sur le territoire de Labrecque est une activité économique importante à sauvegarder;



En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque demande au Ministère des Transports du Québec de faire une étude de faisabilité sur la possibilité de permettre une traverse de véhicules hors route (VTT) entre la rue Ambroise et la rue Damasse

La municipalité de Labrecque s'engagera par la suite, advenant une réponse positive du Ministère, à modifier son règlement no 332-12 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux afin d'ajouter cette nouvelle section de passage sur lesdits chemins qui y seront affectés.

Que monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal est mandaté pour regarder cette possibilité de passage avec les représentants du Ministère

**ADOPTÉE**

139-20

**ACHAT D'OUTILS ET ÉQUIPEMENTS**

Considérant que les employés de voirie ont besoin d'acheter un ensemble de gringer;

Considérant que pour la tonte de pelouse, on a besoin d'une remorque pour accrocher au tracteur à pelouse;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal entérine les dépenses suivantes :

Équipement Polar Saguenay	646.51\$
Mécalac	528.84\$

Attendu que ces dépenses sont autorisées selon le poste budgétaire no 03 310 000 et certificat de crédit no 07-20

**ADOPTÉE**

140-20

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la présente séance soit levée à 16 h20

**ADOPTÉE**

---

**Éric Simard**  
*Maire*

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

---

**Éric Simard**  
*Maire*

